

23 mars 2020

COMMUNICATION EN CONTINU : COVID-19

Bonjour,

Consignes concernant les services essentiels

Comme vous, nous avons pris connaissance des dernières directives du gouvernement quant à la fermeture physique de tous les commerces et entreprises non essentiels à compter de demain, minuit. L'offre de services à distance, lorsque possible, demeure.

Nous sommes toujours en attente de la liste des services essentiels émanant du gouvernement et ne savons pas encore si les études notariales en feront partie. Nous sommes en communication étroite avec les autorités et attendons une publication officielle avant de vous partager des directives. Nous sommes conscients qu'il y a plusieurs informations qui circulent mais sachez que la Chambre considère uniquement la liste contenue sur le site du gouvernement du Québec.

Néanmoins, nous vous invitons à continuer de prendre les mesures qui s'imposent, dès maintenant, pour continuer la distanciation sociale dans vos études et préparer une éventuelle fermeture.

Nous communiquerons avec vous dès que nous aurons des réponses à nos questions. Soyez assurés que nous vous partagerons rapidement l'information !

Parallèlement, nous vous rappelons de consulter régulièrement la FAQ car des ajouts sont faits constamment de même que de communiquer avec le 1-800-NOTAIRE pour partager des questions pour lesquelles vous n'avez pas de réponse.

[NOUS JOINDRE](#)

[ME DÉSABONNER](#)

AVIS LÉGAL

© Chambre des notaires du Québec, 2020. Mention légale : <http://www.cnq.org/fr/mentions-legales.html>. Les opinions émises dans les textes n'engagent que la responsabilité des auteurs. Le fait qu'un annonceur puisse présenter de l'information, une chronique, une opinion ou un court dossier dans l'infolettre ne signifie pas nécessairement que ces contenus sont endossés par la Chambre des notaires du Québec. Le masculin est utilisé pour alléger le texte, et ce, sans préjudice pour la forme féminine.